

| | |
|---|---|
| Date de la convocation : 29/05/2017 | Nombre de membres en exercice : 19 Présents: 14 Nombre de pouvoirs : 2 |
| L'an DEUX MILLE DIX-SEPT, le 12 juin à 20h. 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune d'AMOU, convoqué le 29 mai 2017 s'est réuni en séance publique dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Mr Jean-Jacques DARMAILLACQ, Maire. | Présents : Jean-Jacques DARMAILLACQ, Maire, Alain DESSA, Guillaume DARMAILLACQ, Florence BERGEZ, Karen RICARRERE, Claude LAFERRERE, Martine GAITS, Jean-Pierre DUFOURCQ, Christian DUFAU, Alain LUBET, Bernard LAGIERE, Christine MINVIELLE, Serge BOUVIER, |
| Secrétaire de séance : Isabelle ESCOUTELOUP-BOULY | Excusé(s) : Nathalie GUILLEMOTONIA, Odile LAFITTE, Christine DANEL, Céline GAITS, Jean-Pierre CORDIER (pouvoir à Jean-Jacques DARMAILLACQ), Jean-Pierre DUFOURCQ (pouvoir à Florence BERGEZ) Absent(s) : |

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 Avril 2017

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le compte-rendu de la dernière séance du 10 avril 2017. Mr Christian DUFAU souhaiterait que soit précisé que la baisse de la prime à la performance épuratoire est due, non pas à des dysfonctionnements de la station d'épuration, mais à l'arrivée d'une quantité très importante d'eaux parasites dans le réseau. Le compte rendu sera modifié en ce sens. Approuvé à la majorité Mr Christian DUFAU maintenant son abstention en raison de la décision en faveur de l'augmentation de la surtaxe d'assainement.

2 – POINT SUR TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS :

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Mr Claude LAFERRERE pour faire un point sur les chantiers en cours :

- Réhabilitation groupe scolaire : La réception des travaux a eu lieu mercredi dernier. Des réserves ont été émises sur certains lots et quelques finitions restent à réaliser. Le raccordement au réseau s'assainissement de la partie maternelle n'avait pas été prévu, ce qui occasionne une plus-value de 5.000,00 € environ.
Le déménagement dans les locaux de la phase 2 pourra toutefois se faire comme prévu début juillet pour une rentrée 2017 dans ces locaux.
Une visite pourrait être programmée en préambule de la prochaine réunion du Conseil Municipal.
Le passage de la commission de sécurité est prévu le 20 juillet prochain pour une ouverture officielle.
- Sanitaires publics « Arènes » : Le chantier est bien avancé et devrait s'achever fin juin. Restera à réaliser les différents raccordements aux réseaux.

(Arrivée de Mme Karen RICARRERE)

- Maison de la Chasse et de la Nature et raccordement au réseau d'assainissement : Les travaux avancent à grands pas. Carrelages en cours, électricité quasi-achevée, le raccordement au réseau a été demandé au SYDEC. L'extension du réseau d'assainissement a été réalisée permettant le raccordement de ce nouveau bâtiment et du laboratoire de cosmétiques. Deux regards de branchement sont en attente pour la propriété « Ducasse » et le terrain propriété d'Odile LAFITTE.

Monsieur le Maire invite Mr Alain LUBET à donner l'état d'avancement de dossiers en cours :

- Dossier renouvellement D.S.P. assainissement : Historique : La DSP assainissement arrive à son terme au 30 juin 2017. Nous avons signé un avenant de prolongation jusqu'au 31 décembre 2017 (6 mois) pour nous laisser le temps de réaliser la procédure de renouvellement.

Deux candidats avaient été admis à présenter une offre. Une seule offre (SOGEDO) a été déposée, l'autre candidat s'étant désisté. Elle a été étudiée par notre maître d'œuvre (cabinet 2Ae à PAU). Nous sommes aujourd'hui en phase de négociation. L'offre modifiée sera présentée le 20 juin. Nous sommes donc largement dans les temps pour le renouvellement au 1/1/2018.

- Choix entreprise pour travaux d'épaveuse : Comme chaque année une consultation a été lancée pour les travaux d'épaveuse sur les 45 kms de voirie communale. Il est précisé que Mr Christian MINVIELLE, entrepreneur qui détenait le marché les années passées n'a pas souhaité présenter une offre en 2017. Deux offres sont parvenues en Mairie :
 - SARL HAURAT-CAUHAPE à MESPLEDE 64 à 150,00 € H.T le Kms
 - Jean-François LAGIERE à BONNUT 64 à 155,00 H.T. le kmsAprès échanges de vues, l'assemblée décide à l'unanimité de retenir l'offre de la SARL HAURAT-CAUHAPE à MESPLEDE 64 pour un montant de 150,00 € H.T.

(Arrivée de Mr Guillaume DARMAILLACQ)

- Matériel « Zéro-Phyto » : Mr Alain LUBET rappelle l'obligation du « zéro-phyto » pour les collectivités depuis le 1^{er} janvier 2017 et l'adhésion au groupement de commande départemental pour l'acquisition de matériels qui pourraient bénéficier d'un financement à hauteur de 80%. Il précise qu'il a assisté avec plusieurs élus à des démonstrations de matériels avec des procédés différents. Le matériel, à priori, le plus efficace semble être une désherbeuse à gouttelettes d'eau chaude. Il s'agit d'une centrale qui est déposée sur une remorque et tractée par un petit véhicule permettant un accès facile à de nombreux sites. Ce matériel peut être doté d'un nettoyeur à eau chaude et d'une rampe de désherbage de 40 et 80 cm permettant de traiter une surface plus importante. Les élus à l'unanimité émettent un accord de principe pour l'acquisition de ce type de matériel avec les options nettoyeur eau chaude et rampe 80 cm pour un montant proche de 21.500,00 € H.T.
- Aire de Camping-cars / règlement intérieur : Mr Guillaume DARMAILLACQ, chargé de ces dossiers, fait part de l'état d'avancement du chantier qui est bien avancé. Les divers réseaux sont quasiment réalisés, le SYDEC doit intervenir cette fin de semaine pour l'éclairage public, la voirie est terminée, les bornes at la barrière sont installées. La commission « environnement » a été chargée d'étudier la délimitation de l'aire avec une haie végétale (photinias). Des devis ont été demandés pour la signalétique et l'interdiction aux camping-cars de stationner sur les espaces publics. Un arrêté municipal sera pris dans ce sens. Il reste maintenant à fixer les tarifs de fréquentation de cette aire qui seront mentionnés dans le règlement intérieur qui a été proposé aux élus.

Ils se détaillent comme suit :

- stationnement 7,00 €/jour (quatrième jour gratuit)
- vidange des eaux grises 3,00 €/jour
- garage mort (limité à 15 jours) 4,00 €/jour

Les droits seront gérés par l'agent affecté à la base plein air et de loisirs ou par les services de la Mairie.

- Dossier rénovation du centre-bourg : Mr Guillaume DARMAILLACQ informe l'assemblée de la tenue d'une première réunion de travail qui a permis de fixer les objectifs recherchés. Deux axes de travail ont été retenus (voirie/espaces publics et habitat). Ils serviront de base à la rédaction d'un cahier des charges nécessaire à la consultation de Maîtres d'œuvre qui pourront nous accompagner dans la réalisation de ces objectifs.

Un premier rendez-vous de terrain a été fixé le 29 juin à 14 h pour une visite du village.

Il fait état également de deux réunions importantes et intéressantes qui se tiendront :

- le 27 juin 2017 à PONTONX sur la qualité de l'espace public à l'initiative du CAUE
 - le 6 juillet à 16 h à SORDE L'ABBAYE sur le label « Petites Cités de Caractère » à l'initiative du Comité Départemental du Tourisme
- Il invite les élus à y participer.

3- EFFACEMENT SEUIL DES ARENES – CHOIX de MAITRE D'ŒUVRE :

Monsieur Alain LUBET précise que dans le cadre de ce dossier, le calendrier prévoit le choix d'un Maître d'œuvre pour accompagner la commune dans la réalisation de ces travaux ? 6 bureaux d'études ont été consultés et 3 offres sont parvenues en Mairie.

Après étude de ces offres, il semblerait que 2 offres soient très proches mais qu'une seule réponde complètement au cahier des charges établi (planning, phasage, dossier réglementaire). Il est donc proposé de retenir l'offre du cabinet S.C.E. à BASSUSSARY 64200 pour un montant de 13.827,80 € H.T.

4 – IMPOT SUR LES SPECTACLES :

Monsieur le Maire fait un rapide historique de ce dossier qui revient aujourd'hui à l'ordre du jour. En effet il rappelle que cette affaire avait été débattue en 2016 suite à un courrier de l'association A.B.N. Basket dont il donne lecture. L'association sollicitait la commune pour le reversement de l'impôt sur les spectacles perçu suite au jugement infligé à l'association soit une somme établie à 110.000,00 € environ, à régler sur trois exercices selon l'échéancier fixé par les parties. Ce produit de l'impôt sur les spectacles est reversé à la commune amputé de 5% de frais de gestion. Une première fraction de 10.450,00 € a été encaissée le mois dernier correspondant à un versement de 11.000,00 € effectué par l'association.

Monsieur le Maire ne voit pas d'inconvénient à reverser, sous forme de subvention, ces sommes qui ne proviennent pas d'une quelconque fraude mais d'une méconnaissance de la réglementation et qui reste le fruit du travail de l'association. Il précise, toutefois, que tout versement d'une subvention annuelle supérieure à 23.000,00 € doit faire l'objet d'une convention en précisant le montant et l'objet.

Il invite les membres du conseil municipal à s'exprimer sur le sujet. Le conseil Municipal, majoritairement (13 voix pour / 1 abstention) accepte de reverser, sous forme de subvention, les sommes perçues au titre de l'impôt sur les spectacles. Une convention sera rédigée dans ce sens si les sommes reversées sont supérieures au montant réglementaire.

5 – COMPTE-RENDU COMMUNAUTE DE COMMUNES du 11/05/2017 :

Mr Alain LUBET, délégué communautaire, présente les points débattus lors de cette séance :

(arrivée de Mr Alain DESSA)

- Recomposition de certaines commissions suite à la démission du Maire de la Commune de DONZACQ.
- Proposition de convention de partenariat entre la Maison de la Dame et les Offices de Tourisme intéressés pour la vente de billets du site.
- Tarifs d'occupation du pôle pédagogique « Jeancaousse » de la Maison de la Dame
- Tarifs boutique Maison de la Dame
- Développement économique avec la signature d'une convention de délégation au Conseil Départemental des Landes de la compétence d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprise, l'étude du projet de deux zones d'activités avec « déclaration de projet » qui permettrait cet aménagement avec mise en compatibilité obligatoire des P.L.U. d'AMOU et de POMAREZ.
- Acquisition terrains route d'Orthez – demande de nouvelle proposition par les propriétaires
- Présentation du projet de parc résidentiel sur les communes d'AMOU et de NASSIET
- Renouvellement des ordinateurs portables mis à la disposition des écoles du canton.
- Délocalisation des Restos du Cœur sur CASTELNAU-Chalosse

6 – CONVENTION 2017 « CHANSONS et MOTS d'AMOU :

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention relative aux modalités d'organisation du Festival 2017 « Chansons et Mots d'AMOU » et de son avenant.

Mme Karen RICARRERE interroge Monsieur le Maire sur la prise charge des agents de sécurité durant le Festival. Monsieur le Maire précise que la sécurité des manifestations est de la responsabilité des communes. Mme RICARRERE s'étonne qu'il n'en soit pas de même dans le cadre des fêtes locales. Mme Florence BERGEZ, Présidente du Comité des fêtes, confirme la prise en charge par l'association.

Monsieur le Maire précise que, vu l'actualité et à la demande des autorités, les consignes de sécurité seront accrues cette année. Des réunions spécifiques seront programmées pour y faire face.

L'assemblée, à l'unanimité, accepte d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention et son avenant.

7 - QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'une demande de Mr Jean THOBY pour l'acquisition d'une parcelle jouxtant ses cultures sur la ZA de Cabé et proche du cimetière. Le Conseil pense qu'il est délicat de vendre cette parcelle qui reste une réserve foncière pour la commune. Mr le Maire en informera Mr THOBY lors d'un rendez-vous qui pourra être programmé le 20 ou 21 juin à l'occasion de la venue de la Société CHANEL.
- Monsieur le Maire fait part des remerciements du S.D.I.S. des Landes pour la mise à disposition des installations et matériels sportifs à l'occasion de la finale départementale des épreuves athlétiques du parcours sportif des sapeurs-pompiers. Il donne également lecture du courrier de remerciements de la directrice de l'Ecole maternelle pour la subvention allouée.
- Mr le Maire rappelle également le programme du Festival des Abbayes et plus précisément son étape à AMOU le 18 juin à 18 h.
- Mme Martine GAITS s'interroge sur le programme des fêtes 2017 et les nombreux bouleversements entendus. Mme Florence BERGEZ confirme que le comité des fêtes a dû adapter son programme pour faire face à de nombreux imprévus de dernière minute.

L'ordre du jour étant épuisé à 23 h.00, la séance est levée.

Versement subvention A.B.N. Basket

Commune de AMOU

Registre des délibérations du Conseil municipal

| Récapitulatif des délibérations prises en séance du 12 juin 2017 | |
|---|--|
| N° délibération | Objet de la délibération |
| 2017-023 | Version subvention A.B.N. Basket |
| 2017-024 | Convention Chansons et Mots d'AMOU + avenant |
| 2017-025 | Acquisition matériel « Zéro-phyto » |
| 2017-026 | Règlement intérieur Aire de camping-cars |
| 2017-027 | Choix Maître d'œuvre effacement seuil des Arènes |

| Emargements des membres du conseil municipal du 12 juin 2017 | |
|---|--------------------------------------|
| Le Maire, DARMAILLACQ Jean-Jacques | |
| BERGEZ Florence Maire-Adjoint | LUBET Alain Maire-Adjoint |
| RICARRERE Karen Maire-Adjoint | CORDIER Jean-Pierre Maire-Adjoint |